

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2025

Date de la convocation :	18/02/2025	L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six février à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.
Membres en exercice :	17	Présents : Benoit BASTIE, Elodie BOISSONNADE, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Catherine COMBES, Bérandère DETOLSAN, Françoise GAU, Philippe GIRBAS, Michel LIFFRAUD, Fabrice OLIVET, Jean-Luc PISTRE, Valérie SEGUIER
Présents :	13	
Votants :	15	
Pour :	15	Représentés : Marie-Noëlle BENOIT représentée par François Bono, Michel MUNOZ représenté par Valérie SEGUIER
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Secrétaire de séance :	Valérie SEGUIER	Absents ou excusés : Maryse OULES, Pauline VIVIES

DE_2025_012

Objet : Création d'une commission communale pour la gestion du parc résidentiel des Chalets de la Bessière

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Lors de la séance du 18 juin 2020, le conseil municipal avait ainsi formé neuf commissions municipales. En complément, Monsieur le Maire propose de créer une nouvelle commission pour la gestion du parc résidentiel des Chalets de la Bessière.

En effet, ce lieu accueille du public tout au long de l'année et des questions de tous ordres se posent régulièrement, alourdissant les ordres du jour des séances du conseil. Cette commission aura pour but d'approfondir et de débattre de ces questions en amont des séances pour aider à la prise de décision.

A l'instar des autres commissions municipales, le nombre de membres de cette commission peut être variable en fonction des candidatures d'élus sur cette thématique. Le Maire en est le président de droit. En cas d'absence ou d'empêchement, la commission est convoquée et présidée par le délégué aux chalets, Monsieur Jean-Luc Pistre, en ce qui concerne le présent mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

DECIDE de la création d'une commission municipale pour la gestion du parc résidentiel des Chalets de la Bessière.

RAPPELLE que les membres peuvent être déjà partie prenante d'une autre commission.

INDIQUE qu'après l'appel à candidature et considérant la présence d'une seule liste pour cette commission et en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, il désigne les membres suivants pour la commission de gestion du parc résidentiel des Chalets de la Bessière : Monsieur François Bono, Monsieur Jean-Luc Pistre, Monsieur Fabrice Olivet, Bérandère Detolsan, Philippe Girbas,

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 5/3/2025



Publié le 5/3/2025
ID : 081218701285-20250226-DE_2025_012-DE

DIT que cette nouvelle commission fera l'objet d'un ajout au règlement intérieur du Conseil Municipal

Fait et délibéré à Lacrouzette le 26 février 2025,

La secrétaire de séance,

Valérie SEGUIER

Le Maire,

François BONO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.